



Strasbourg, 11 juin 2021

CDCPP(2021)8
Point 4.2 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

**Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions
visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Stratégie 21

**Plan d'action de la Convention de Faro
et Projet conjoint « La Voie de Faro »**

Réseau Herein

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

I. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS VISANT DES BIENS CULTURELS¹

Contexte général

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127^e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace la précédente Convention de Delphes de 1985. En juin 2021, la convention comptait 12 signataires : l'Arménie, Chypre, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, le Monténégro, le Portugal, la Fédération de Russie, Saint-Marin, la Slovénie, l'Ukraine, et un État non membre, le Mexique. La convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par cinq États, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe. À ce jour, Chypre, la Grèce, la Lettonie et le Mexique l'ont ratifiée.

À la suite de la conférence promotionnelle tenue à Nicosie (Chypre), du 24 au 26 octobre 2019 (voir le [site web](#)), un film promotionnel a été réalisé et est disponible sur le site web du Conseil de l'Europe. Ce film vise à faire mieux connaître la convention, y compris à un public plus large, et invite les États membres à procéder à sa signature et à sa ratification.

État d'avancement

La participation à des conférences, à des séminaires, à des forums et à d'autres réunions a été l'un des axes d'action de la Convention de Nicosie depuis son adoption. Cette dernière a été présentée à la conférence d'UNIDROIT, tenue les 8 et 9 octobre 2020, pour célébrer le 25^e anniversaire de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. La Convention de Nicosie a aussi été présentée lors de la conférence intitulée « Patrimoine culturel et multilatéralisme - stratégies régionales et internationales pour la protection du patrimoine culturel », organisée du 16 au 18 novembre 2020 par les autorités allemandes en coopération avec l'UNESCO, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Cette année, le Conseil de l'Europe a participé au webinaire multipartite organisé le 9 avril 2021 par la présidence italienne du G20, sur le thème « La protection du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic illicite : l'avenir nous rendra notre passé ». Il s'agissait, par ce webinaire, d'examiner comment renforcer la coopération et créer des synergies pour mieux faire face aux menaces visant le patrimoine culturel, améliorer la coordination et accroître l'efficacité de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. La convention sera aussi présentée lors du prochain atelier intersessions consacré à la culture, aux droits de l'homme et à la protection des droits culturels qu'organisera le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les 14 et 15 juin 2021.

Afin de soutenir les travaux du CDCPP et d'assurer la promotion de la Convention de Nicosie, des ressources supplémentaires ont été mobilisées par la Division de la culture et du patrimoine culturel. Début 2021, l'expert détaché pour lequel un appel à candidatures avait été lancé début 2020 a finalement pu commencer à travailler à la promotion de la convention pour le compte de la division.

La collaboration se poursuit avec l'Unité de coopération en matière de droit pénal du Conseil de l'Europe. Un [Projet](#) intitulé « Lutter contre les infractions visant les biens culturels » est actuellement mis en œuvre avec le soutien de Chypre. Il vise à fournir une assistance technique et un soutien aux États parties à la Convention de Nicosie. Le projet consistera à analyser les lacunes existant dans le cadre juridique et procédural de la répression des infractions visant les biens culturels des États ayant signé/ratifié la Convention de Nicosie, et à évaluer leurs besoins en vue d'harmoniser leur législation avec les normes de la Convention de Nicosie.

La Convention de Nicosie a récemment ouvert un compte [Twitter](#) pour renforcer sa communication.

¹ Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) : (4) *Éducation de qualité* ; (9) *Industrie, innovation et infrastructure* ; (11) *Villes et communautés durables* ; (12) *Consommation et production durables* ; (16) *Paix, justice et institutions efficaces* ; (17) *Partenariats pour la réalisation des objectifs*.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- encourager les États membres et non membres du Conseil de l'Europe à signer et ratifier la Convention de Nicosie ;
- aider à assurer une large diffusion du film promotionnel sur la Convention de Nicosie, qui s'adresse à un vaste public, comprenant les décideurs politiques et la société civile ;
- promouvoir la Convention de Nicosie en tant qu'un instrument ouvert lors de manifestations européennes et internationales ;
- se féliciter de la collaboration en cours entre le secteur de la culture et l'Unité de coopération en matière de droit pénal du Conseil de l'Europe, en tant que moyen prometteur de réaliser les objectifs de la Convention de Nicosie ;
- se féliciter du premier projet d'assistance technique destiné aux États parties à la Convention de Nicosie et remercier les autorités chypriotes de l'avoir soutenu ;
- remercier les autorités espagnoles d'avoir détaché un expert pour travailler à la promotion de la Convention de Nicosie.

II. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE²

Contexte général

Les [Journées européennes du patrimoine](#) (JEP) sont l'événement culturel participatif le plus réputé auquel participent ensemble les citoyens européens. Lancé en 1985 en France, le programme constitue, depuis 1999, une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

État d'avancement

Thèmes paneuropéens



L'idée lancée en 2015 de définir des thèmes communs pour les JEP s'est avérée fructueuse, puisqu'elle a permis de rassembler les manifestations sous une même bannière, et de renforcer ainsi la dimension européenne du programme.

En 2021, les Journées européennes du patrimoine célèbrent le caractère inclusif et diversifié du patrimoine sous le thème commun « **Patrimoine : tous compris !** », avec la participation de 35 pays. Les thèmes communs choisis pour les deux prochaines années sont « Un patrimoine durable » et « Un patrimoine vivant ».

Le Comité consultatif des JEP sur le patrimoine inclusif a élaboré la brochure « [Patrimoine : tous compris !](#) » afin de présenter le thème et de fournir aux organisateurs des idées et des conseils pratiques pour mettre en place les manifestations des JEP. Elle présente également des contributions des coordinateurs nationaux des JEP en Europe ainsi que des études de cas provenant de pays participants.

La boîte à outils « Nous sommes la culture », qui fournit des conseils pratiques aux coordinateurs nationaux des JEP pour accroître la diversité des participants aux manifestations qu'ils organisent, a aussi été publiée.

² Contribution aux ODD : (4) Education de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Jeunes acteurs du patrimoine européen



L'initiative [Jeunes acteurs du patrimoine européen](#) est considérée comme une occasion unique d'associer les membres les plus jeunes de la société aux activités sur le patrimoine, à la fois en ligne et dans leur environnement immédiat.

Des modifications ont été apportées à l'initiative pour assurer une participation plus importante de groupes scolaires que de jeunes à titre individuel. Des mentors ont été chargés de repérer des groupes d'enfants intéressés par le patrimoine, de leur présenter le patrimoine local environnant et de veiller à ce que l'activité soit pratiquée dans le respect de la [politique de protection des enfants du Conseil de l'Europe](#). Le [Manuel du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants « Écouter – Agir – Changer »](#), ainsi que la [Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et la Garantie européenne pour l'enfance | Commission européenne \(europa.eu\)](#) devraient être

consultés avant et pendant les activités de sorte qu'elles s'exercent dans un cadre juridique clair au niveau local.

En raison de la pandémie de covid-19, il a été décidé de reporter le lancement de l'édition 2020 à septembre 2021. Cela permet de faire coïncider l'initiative Jeunes acteurs du patrimoine européen avec la rentrée scolaire et la saison des JEP, et de faciliter son intégration dans les activités scolaires.

Récits sur le patrimoine européen



L'Appel à [récits sur le patrimoine européen](#), une initiative de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions, a également été lancé en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Cette activité vise à mettre en lumière la dimension européenne de sites du patrimoine et des travaux entrepris dans ce domaine par des **communautés** d'Europe.

Les communautés sont invitées à partager leurs histoires, grandes et petites, et éventuellement à les transformer en projets subventionnés, qui contribueront au patrimoine de leurs communautés d'aujourd'hui. Le processus de sélection est présenté dans les [conditions générales](#) de l'appel à récits, dont une version résumée (en anglais) est disponible [ici](#).

Pour l'édition 2020, un total de 81 récits ont été envoyés en provenance de 22 pays, dont 70 étaient accompagnés d'une première proposition de projet.

Après évaluation par un jury européen, les auteurs des 11 meilleurs récits ont obtenu une subvention d'un montant maximum de 10 000 € pour mener à bien leur projet.

Les lauréats de l'édition 2020 sont les suivants :

[Culture rapprochée à Nicosie](#) (Chypre)

[Protecteurs du patrimoine](#) (Portugal)

[Maison pour la coopération](#) (Chypre)

[Hôpital des partisans de Franja](#) (Slovénie)

[Un nom, une vie, une plaque](#) (Géorgie)

[Conte d'un fleuve](#) (Espagne)

[RomArchive](#) (Allemagne)

[Fête à King Street](#) (Royaume-Uni-Angleterre)

[Terres communes](#) (Italie/Suisse)

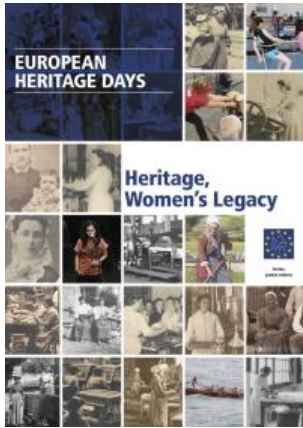
[Drainspotting](#) (Royaume-Uni-Angleterre)

[Jour de grand-mère mars](#) (Macédoine du Nord)

L'ensemble des 81 récits peuvent être consultés en ligne sur www.europeanheritagedays.com/Story

Le Secrétariat des JEP a accordé des prolongations sans frais à de nombreux lauréats de l'édition 2020 en raison des complications dues à la covid-19. Le lancement de l'édition 2021 a également été provisoirement reporté à octobre 2021.

Projets européens de coopération transfrontalière



L'initiative des projets européens de coopération transfrontalière, qui vise à promouvoir la dimension européenne des JEP par l'octroi de subventions directes, a également été lancée en 2018 dans le cadre de l'action menée pour soutenir et stimuler l'Année européenne du patrimoine culturel (AEPC). Il s'agit de soutenir financièrement un petit nombre de projets transfrontaliers organisés et dirigés par les coordinateurs nationaux des JEP. Dans le cadre de ces projets, les coordinateurs nationaux travaillent ensemble pour rechercher des synergies et transmettre leurs connaissances communes au réseau des JEP.

Les activités sont dirigées par le coordinateur national des JEP du pays à l'initiative du projet, en coopération avec les coordinateurs nationaux des pays partenaires. Le bénéficiaire de la subvention doit être un ministère, un organisme national, une institution ou une association qui travaille avec des pays partenaires pour développer des projets européens de coopération transfrontalière en vue de renforcer la dimension européenne du programme et d'y faire participer des publics plus larges et plus divers.

Pour faire une demande de subvention, les coordinateurs nationaux des JEP sont invités à présenter des propositions de projet et à proposer des partenariats lors de l'assemblée annuelle des JEP. Des propositions de projet résumées peuvent également être soumises par courriel au secrétariat à l'adresse : jep-ehd@coe.int. Les propositions de projet sont examinées par le secrétariat, en concertation avec la Commission européenne et les coordinateurs nationaux des JEP partenaires.

En 2021, les projets soutenus sont les suivants :

Le patrimoine, héritage des femmes

Espagne (en partenariat avec la France, l'Italie, la Roumanie, la Slovénie et le Royaume-Uni (Angleterre)) : <http://bizkaikoa.bizkaia.eus/jep>

Le projet a pour but de promouvoir l'échange d'expériences au niveau européen en ce qui concerne la contribution des femmes à tous les aspects du patrimoine culturel, afin de parvenir à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans ce domaine et à une plus grande présence et visibilité de l'apport des femmes au patrimoine culturel européen commun.

Notre patrimoine culturel queer

Royaume-Uni-Écosse (en partenariat avec l'Ukraine et l'Allemagne) :

[LEAP | LEAP Sports Scotland](#)

Le projet a pour but de contribuer à faire tomber les barrières structurelles, sociales et individuelles qui empêchent les personnes LGBTI d'accéder et de participer aux activités sportives et d'y exceller. Il vise également à faire connaître les différents rôles qu'a joués le mouvement sportif queer dans la formation du patrimoine culturel.

Les propositions de projet pour 2021 et 2022 sont les bienvenues.

En outre, un petit nombre de visites transfrontalières d'échange entre coordinateurs nationaux peuvent être financées pour faciliter et encourager le partage de bonnes pratiques.

Synergies avec les sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen »



En coopération avec la Commission européenne, trois sites ont été sélectionnés parmi les 48 sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen » pour mettre en œuvre un projet spécial dans le cadre du programme des Journées européennes du patrimoine.

Les sites labellisés « Patrimoine européen » ayant été sélectionnés sont les suivants :

Fort de Cadine (Italie)

Académie de musique Liszt Ferenc (lfze.hu)

Colonies de Bienfaisance (Belgique, Pays-Bas) | Culture et créativité (europa.eu)

À l'instar de l'appel 2021 à récits sur le patrimoine européen, l'appel à candidatures pour l'obtention du label du patrimoine européen a été provisoirement reporté à octobre 2021.

Visibilité et communication



Une nouvelle [animation numérique](#) a été diffusée en septembre 2020 à l'occasion du 35^e anniversaire des JEP. Elle a été largement partagée sur les médias sociaux, avec une série de courts [clips vidéo](#) réalisés spécialement pour le programme. L'animation sera traduite en cinq langues supplémentaires en juin 2021 et sera également largement diffusée.

Un nouveau documentaire a été tourné pendant la saison 2020 des JEP. Sa production a été achevée en mai 2021. Le film sera utilisé pendant la campagne promotionnelle de la saison 2021.

Des articles d'actualité paraissent régulièrement et en plus grand nombre sur le site web du programme, des bulletins d'information sont envoyés deux fois par an par courrier électronique et des communiqués de presse sont publiés.

Les JEP ont continué de renforcer leur présence sur les médias sociaux. On les trouve désormais sur diverses plateformes :

FaceBook – www.facebook.com/EHDays

Twitter – www.twitter.com/JEP_EHD

Instagram – www.instagram.com/europeanheritagedays

YouTube – www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRM1w

En 2021, les synergies avec la Commission européenne sont renforcées par la participation du Programme des JEP à la promotion de l'Année européenne du rail 2021.

La covid-19 et les JEP

Lors de l'assemblée en ligne des JEP de mars 2021, plusieurs coordinateurs nationaux ont présenté leur expérience de l'organisation de la saison 2020 des JEP. Celle-ci s'est caractérisée par la tenue de manifestations physiques avec un nombre limité de visiteurs et de strictes mesures sanitaires, mais aussi par le développement de nouveaux modes de mobilisation du public autour du patrimoine, grâce, en particulier, à des offres numériques. Ces initiatives numériques ont permis d'inscrire à long terme plusieurs milliers de sites et de monuments dans le patrimoine et de proposer aujourd'hui un programme des JEP qui est à la fois mené au niveau local et véritablement accessible dans le monde entier. Il était encourageant de voir les coordinateurs nationaux de toute l'Europe se tendre la main pour se soutenir et échanger des idées.

Pour répondre à la demande des coordinateurs nationaux, la série d'ateliers en ligne destinée aux coordinateurs nationaux et aux organisateurs de manifestations sur la numérisation des manifestations

des JEP aura lieu entre le 10 mai 2021 et juillet 2021 sur le thème « Créer des images, réaliser des vidéos, organiser des visites virtuelles et faire des directs en ligne ». Les participants acquerront les connaissances nécessaires pour assurer la promotion de la saison 2021 des JEP dans leur pays.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Journées européennes du patrimoine 2020-2021 ;
- féliciter le réseau des coordinateurs nationaux des JEP pour l'organisation réussie de dizaines de milliers de manifestations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine dans des circonstances très difficiles ;
- encourager les États membres à participer au thème paneuropéen choisi pour les Journées européennes du patrimoine 2021, à savoir le « Patrimoine inclusif ».

III. STRATÉGIE 21³



Contexte général

La Stratégie 21 (ST21) fournit des lignes directrices pour promouvoir la bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine. Elle diffuse des approches innovantes pour améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens européens. Elle a été officiellement lancée en avril 2017 à Chypre.

La Stratégie propose des recommandations et des pistes d'action concrètes concernant la gestion du patrimoine dans le cadre de ses trois composantes : Composante sociale, Développement territorial et économique, et Connaissances et éducation. Une [page web consacrée à la ST21](#) (en anglais et en français) propose des outils de base, tels que des défis, des recommandations, des pistes d'action et des bonnes pratiques liées aux interventions sur le patrimoine, ainsi que des textes de référence et des fiches d'information.

Les États membres du CDCPP, les observateurs et les autres parties prenantes ont fourni des exemples de bonnes pratiques témoignant de la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie 21 en utilisant une approche participative et interdisciplinaire, notamment en relation avec les initiatives menées pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, et également pour la publication, en juin 2019, de « [La collection dorée des bonnes pratiques](#) ».

L'approche globale retenue pour les bonnes pratiques comprend une brève analyse de l'impact et des résultats des interventions dans le domaine du patrimoine (obstacles rencontrés et, tout aussi important, leçons apprises). L'accent est placé sur le changement et les approches innovantes et les lignes de convergences avec les principes de la Convention de Faro et le rapport « [Participatory Governance of Cultural Heritage](#) », publié en 2018 par le groupe d'experts MOC de l'Union européenne, sont mises en exergue.

État d'avancement

Bonnes pratiques

À la suite du confinement lié à la covid-19, les États membres et la communauté plus large des acteurs du patrimoine ont été invités à partager de nouveaux [exemples de projets/pratiques exemplaires dans le cadre des travaux de la Stratégie 21](#), afin de les publier sur le site web. L'année dernière, une attention particulière a été accordée aux projets et aux bonnes pratiques d'éducation au patrimoine. En réponse à l'appel 2020, 45 nouvelles bonnes pratiques ont été recueillies (provenant de Grèce, de Croatie, de

³ Contribution aux ODD : (1) Pas de pauvreté ; (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Pologne, de Géorgie, de France, d'Italie, de Belgique, de Slovénie, de Bosnie-Herzégovine, d'Espagne et de Turquie) et des contributions continuent d'arriver.

En 2021, de nouveaux appels seront lancés pour recueillir de bonnes pratiques dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, du handicap et des réactions à la pandémie.

▪ **Fiches d'information**

Des [fiches d'information](#) rédigées par des experts (en coopération avec le secrétariat) pour expliquer la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents domaines professionnels sont en cours de traduction et de mise en ligne sur le site web de la ST21.

Deux nouvelles fiches d'information seront disponibles sous peu :

- « Méthodologie de la Stratégie 21 à l'intention des fonctionnaires et des chefs de projet » ;
- « L'intelligence artificielle au service du patrimoine culturel ».



Ateliers/groupes de travail

Un nouveau groupe de travail en ligne sur **l'évaluation de la ST21** (méthodologie) a été mis en place en 2020 pour préparer le module de cours en ligne ouvert à tous (CLOM) de la ST21. Il s'agit de traduire la complexe méthodologie d'évaluation existante en un outil accessible pour une utilisation plus large. Les résultats des ateliers seront mis largement à disposition des parties intéressées, dans le cadre du prochain module CLOM et des lignes directrices qui l'accompagnent, mais aussi au-delà de celui-ci.

CLOM ST21 (Comment mettre en œuvre la Stratégie 21 en dix étapes – plateforme d'apprentissage en ligne)

Un nouveau CLOM interactif sur la ST21 est en cours d'achèvement et sera prêt à l'été 2021. Il permettra une exploration conviviale des trois composantes de la Stratégie 21, traitera de ses divers thèmes et recommandations et offrira des fonctionnalités créatives.

Objectifs

- Présenter aux participants les origines et le contenu de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle](#).
- Transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à l'application des recommandations de la Stratégie 21 afin de relever les défis de la cohésion sociale, les défis de développement économique et territorial et les défis de la connaissance et l'éducation.
- Guider l'analyse des activités liées au patrimoine présentées par les participants du point de vue de la mise en œuvre de la Stratégie 21, et mettre en place un suivi informel de leur impact intersectoriel.
- Présenter des exemples de bonnes pratiques liées à la Stratégie 21 que favorisent différents États membres du Conseil de l'Europe et former les participants à l'évaluation de leurs propres activités afin qu'elles rejoignent le recueil des bonnes pratiques.
- Promouvoir la constitution de réseaux par l'échange d'expériences et d'informations entre les participants, les enseignants et l'équipe du Conseil de l'Europe chargée de la Stratégie 21.

Méthodologie

La formation CLOM s'appuiera sur dix modules accompagnés de multiples ressources. Chaque module sera composé des éléments suivants :

- une vidéo spécialement conçue pour le module, basée sur le projet pédagogique, expliquant les contenus essentiels et composée de photos, de séquences vidéo et/ou d'animations ;
- une brochure apportant des informations supplémentaires à l'appui de la vidéo, notamment des liens vers des publications ou des sites web pertinents, afin de faciliter une compréhension plus approfondie du sujet ;
- des questionnaires d'auto-évaluation.

Les participants au CLOM devraient intervenir ou être intervenus dans au moins une manifestation liée au patrimoine, toujours en cours ou ayant pris fin il y a moins de deux ans. Ils s'exerceront à utiliser les modules de la Stratégie 21, à analyser leur activité et à la comparer avec les résultats pédagogiques proposés dans cette formation en ligne. La formation aura pour principaux résultats l'application de l'activité et l'apprentissage de la façon d'améliorer et/ou d'adapter sa gestion et sa présentation du patrimoine, afin d'aboutir à une bonne pratique/une pratique exemplaire de la Stratégie 21 (et à son inclusion dans le recueil des bonnes pratiques).

Les travaux visant à « verdir » la ST21 et la lutte contre le changement climatique

À la suite des sessions thématiques tenues pendant les réunions du CDCPP en 2019 et 2020, des travaux visant à « verdir » la ST21 ont été engagés. Un rapport d'Andrew Potts, de l'ICOMOS, examinant comment la ST21 pourrait contribuer à la lutte contre le changement climatique, sera prêt au second semestre 2021.

La Stratégie 21 dans votre pays

Le site web de la ST21 comprend une page intitulée « La Stratégie 21 dans votre pays », où des exemples de bonnes pratiques nationales peuvent être trouvés, ainsi que d'autres informations utiles, notamment la traduction de différents documents de la ST21, tels que les outils, le manuel et la méthodologie.

Communication/nouveautés du site web

La promotion de la ST21 consiste à :

- réorganiser le contenu du site web pour une convivialité optimale et mettre à jour les ressources existantes, notamment le recueil de bonnes pratiques ;
- présenter des exemples ciblés de la ST21 - pour faciliter les échanges d'informations sur les leçons tirées et la méthodologie de projet utilisée ;
- créer des comptes sur divers médias sociaux pour accroître la visibilité, la mise en réseau et l'accessibilité des travaux liés à la Stratégie 21.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- se féliciter des progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 ;
- encourager les États membres à se familiariser avec le nouveau CLOM (contenant dix modules progressifs) et envisager sa promotion au niveau national ;
- proposer/recueillir des bonnes pratiques/initiatives et contribuer à leur promotion ainsi qu'à l'échange de connaissances aux niveaux national et international ;
- rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie et traduire les matériels promotionnels disponibles dans les langues nationales ;
- organiser des manifestations promotionnelles au niveau national (ou international) ;
- proposer de futures activités sur la Stratégie 21.

IV. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO ET PROGRAMME CONJOINT « LA VOIE DE FARO »⁴

Contexte général

La [Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) offre un cadre pour définir le rôle de la société civile dans les processus de décision et de gestion liés au patrimoine culturel. Elle met l'accent sur les aspects importants du patrimoine dans leur relation avec les droits de l'homme et la démocratie et encourage une compréhension plus large du patrimoine et de ses rapports avec les communautés et la société. Elle invite les citoyens à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel ne réside pas dans les objets et les lieux en tant que tels, mais dans les significations et les usages qu'on leur attribue et les valeurs qu'ils représentent pour les sociétés.

Adopté en 2005 et entré en vigueur en 2011, 21 pays ont aujourd'hui ratifié cet instrument juridique et six l'ont signé.

Les [pages web consacrées au Plan d'action de la Convention de Faro](#) présentent ses principaux objectifs et ses priorités, à savoir la gouvernance démocratique du patrimoine (le rôle central des communautés), le rôle du patrimoine dans le traitement des problèmes sociétaux et la mise en place d'un cadre de coopération et de politiques intégrées et inclusives.

En 2021, compte tenu des conditions de travail particulières imposées par la pandémie de covid-19, des actions ont été accomplies dans les principaux domaines suivants :

Signatures et ratifications

Après la ratification de la convention par l'Italie le 15 décembre 2020, 2021 a été une année fructueuse, puisque trois nouveaux États membres ont rejoint les 25 pays ayant déjà ratifié et/ou signé la convention :

- **Chypre** a signé la convention le 19 février 2021 ;
- **l'Estonie** a signé la convention le 18 mars et l'a ratifiée le 15 avril 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} août 2021) ;
- **la Pologne** a signé la convention le 10 mai 2021.

Le projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne « La voie de Faro »

Ce projet conjoint a été prolongé jusqu'à la fin 2021. Les activités prévues sont les suivantes :

Séminaires régionaux de Faro

- Le troisième séminaire a eu lieu en ligne (en coopération avec le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse de Géorgie et de l'Agence nationale géorgienne pour la préservation du patrimoine culturel) les 10 et 11 juin (voir <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/third-faro-regional-seminar-10-11-june-2021>) ;
- Le quatrième séminaire aura lieu à l'automne en Roumanie. Sa date et sa forme sont encore à définir.

Jeu pédagogique en ligne « Trouvez votre voie de Faro »

- Une version préliminaire du jeu sera disponible en juin 2021 et des fonctionnalités supplémentaires seront proposées tout au long de l'année. La version complète sera présentée à la conférence finale du projet conjoint en novembre 2021.
- La technologie choisie permet de faire évoluer le jeu dans le temps et d'y ajouter de nouveaux scénarios et choix suggérés par les utilisateurs.

⁴ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (10) Inégalités réduites ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (16) Paix, justice et institutions efficaces.

Conférence finale du projet conjoint au Portugal

- La conférence finale, qui rassemblera l'ensemble des États membres, célébrera l'adhésion de toutes les parties prenantes aux principes de la Convention de Faro et invitera d'autres partenaires à y adhérer au moyen de lignes directrices spécifiques adressées aux autorités et d'illustrations concrètes des principes de Faro à l'œuvre.
- Des contacts ont été établis avec les partenaires portugais pour discuter des aspects pratiques de la conférence, en envisageant différents scénarios sanitaires pour les dates prévues de la conférence finale (novembre).

Plan d'action de Faro

La nouvelle brochure sur la Convention de Faro

- Grâce à des initiatives locales et/ou aux autorités nationales, la brochure bilingue anglais/français est à présent disponible en ligne en allemand, en italien, en serbe, en lituanien et en néerlandais.
- Une [nouvelle vidéo](#) de Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, insiste sur l'importance qu'il y a à promouvoir les principes de la convention et plus particulièrement la participation des citoyens et des communautés à la prise de décision.

Publication sur la Convention de Faro et sélection de thèmes

- Afin de célébrer le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Faro, une série d'articles rédigés par des experts sur la Convention de Faro et sur une sélection d'autres thèmes (les Objectifs de développement durable, le tourisme, la participation ou les migrations) a été rassemblée. La publication sera disponible en septembre.

Publication « Des gens, des lieux et des histoires »

- En collaboration avec l'Université Jacques-I^{er} de Castellón (Espagne), un choix d'articles rédigés par des communautés, des experts et des associations sur leurs activités et projets patrimoniaux inspirés par les principes de la Convention de Faro au niveau européen a été rassemblé et sera mis à disposition en juillet.

Compilation d'études par pays réalisées par des experts d'États membres non signataires

Ces études visent à recenser les initiatives dans le domaine du patrimoine qui appliquent déjà les principes de la Convention de Faro et montrent la valeur ajoutée qu'apporterait la signature de la convention.

- Une première étude sur la Pologne est [disponible en ligne](#) et une étude similaire sur la Roumanie est en cours d'achèvement en juin 2021 ;
- Des contacts ont été établis avec des experts d'Irlande, de Grèce, de Suède et de France afin de produire des études similaires.

Manifestation en marge de la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

- Le rapport « Cultures sans frontières : la gestion du patrimoine culturel comme outil de développement local et régional » devrait être adopté pendant la seconde partie de la 40^e session du Congrès le 17 juin ;
- En accord avec le Secrétariat du Congrès, la manifestation parallèle de Faro prévue à l'occasion de l'adoption de la recommandation associée a été reportée à la 41^e session du Congrès en octobre 2021.

Activités du Réseau de la Convention de Faro (FCN)

- Des discussions en ligne sur des sujets liés à la convention de Faro (impact sur les ODD, initiatives d'auto-évaluation) ont lieu régulièrement entre les membres afin de maintenir un réseau actif et de discuter des futures collaborations ;
- Une réflexion sur le rôle joué par les initiatives inspirées de Faro dans le développement du tourisme durable a été engagée en avril après avoir participé à une e-conférence sur le tourisme responsable et se poursuivra en septembre à l'occasion du festival ITACA 2021 (Sardaigne) ;
- Le cinquième rassemblement du réseau européen de la Convention de Faro se tiendra en

décembre 2021 à Venise (Italie) après le rassemblement annuel du réseau italien de la convention.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet conjoint avec l'UE « La voie de Faro » et du plan d'action de la Convention de Faro et à l'encourager, notamment en :
 - diffusant des matériels promotionnels et des traductions et en promouvant le nouveau jeu sur Faro ;
 - désignant des représentants nationaux et des experts qui pourraient réaliser des études par pays sur des initiatives inspirées par la Convention de Faro.
- soutenir les initiatives inspirées par la Convention de Faro aux niveaux local, régional et national, notamment en :
 - participant aux travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux relatifs à ce domaine ;
 - encourageant les pouvoirs locaux et régionaux à promouvoir et à soutenir activement les initiatives de la Convention de Faro, comme le suggère la recommandation du Congrès.
- échanger et donner des conseils sur les activités prévues en 2022 et au-delà.

V. RÉSEAU HEREIN⁵

Contexte général

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe à la demande des États membres pour rendre compte de l'évolution des législations et des pratiques dans les pays participants et permettre la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel. Conformément aux conclusions de la [5^e session de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel](#) (Portoroz, Slovénie, 2001), le réseau HEREIN a pour objectifs de :

- faire de la base de données un outil efficace et efficient de collecte et de partage, non seulement d'informations, mais aussi de connaissances ;
- fournir des informations par pays sur des sujets de préoccupation spécifiques du Comité directeur, touchant au patrimoine culturel ;
- renforcer sa capacité à servir d'espace d'échanges et de réseau pour les professionnels du patrimoine.

État d'avancement

En 2021, dans la limite des ressources disponibles, les activités sont notamment les suivantes :

- confirmation et/ou nomination de coordinateurs nationaux HEREIN par les Etats membres afin d'élargir la couverture du système d'information et par conséquent l'échantillon de réponses, enrichissant à leur tour les analyses basées sur HEREIN ;
- diffusion de la publication bilingue sur la signalétique patrimoniale, éditée en 2020 et résultant d'une précédente enquête participative ;
- analyse des réponses à l'enquête participative sur le patrimoine culturel et l'action climatique, lancée fin 2020 pour alimenter les débats thématiques et la session du CDCPP sur le changement climatique ;
- lancement d'une nouvelle enquête participative en 2021 sur les formations liées au patrimoine pour enrichir le site HEREIN ;
- réunion en ligne des correspondants "HEREIN au jardin" (12 février 2021, 23 participants) pour discuter de l'édition européenne de *Rendez-vous aux jardins* (promue par ce réseau) à

⁵ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- laquelle 24 pays européens ont participé ;
- nouvelle enquête thématique lancée en 2021 sur la formation spécialisée dans le domaine des parcs et jardins et collecte des dernières informations sur les politiques nationales des jardins historiques pour mettre à jour la page web dédiée ;
- ajustements finaux du nouveau questionnaire proposés par le groupe HEREIN sur les rapports nationaux et consultation des coordinateurs nationaux avant sa mise en œuvre effective ;
- préparation d'une réunion présentielle des coordinateurs nationaux en 2022 pour réfléchir à l'évolution future de HEREIN.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- encourager l'ensemble des États membres à participer aux activités et initiatives d'HEREIN en désignant (le cas échéant) un coordinateur national en tant que correspondant ;
- encourager le réseau HEREIN à contribuer aux débats du CDCCP, notamment concernant les travaux en cours sur le patrimoine culturel et le développement durable ;
- participer aux activités et soutenir les efforts de consolidation du projet HEREIN, y compris par des contributions volontaires.